

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

PROCES VERBAL

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
1	Introduction	
1.1	Validation du compte-rendu du 18 octobre 2023	5
2	Dossiers en exergue	
2.1	Débat d'orientation Budgétaire 2024	5
2.2	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier	7
2.3	Mise à jour des principes d'amortissement	8
3	Fonctionnement du syndicat et représentations	
4	Ressources Humaines	
5	Finances	
6	Prévention des Inondations	
6.1	Point Prévention des Inondations	9
7	Gestion des Milieux Aquatiques	
7.1	Bilan des travaux 2023	10
8	Liste des actes signés	11
9	Questions diverses	12

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

***Séance du mercredi 18 octobre présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 14h15 – Fin de séance à 15h40***

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT Philippe ;

MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME CHEREAU Catherine ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; MME Rachel SANTENAC ; M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés : M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. Jérôme ALLAIN ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. MEIGNAN Antoine ; M. BELLANGER Dominique M. Jean-Michel CHALOPIN ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; M. BRU Jean-Pierre

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; M. Ralph CLARKE ; MME Coralie DEBARRE ; MME Anne-Laure RIOBE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Marc-Antoine DRIANCOURT



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 25 janvier 2024

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

INTRODUCTION

M. Jean-Paul PAVILLON accueille les participants à ce nouveau comité syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

APPEL NOMINAL

M. Jean-Paul PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Paul PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. DRIANCOURT Marc-Antoine.

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. Jean-Paul PAVILLON présente le compte rendu de la séance du 18 octobre 2023. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. Jean-Paul PAVILLON procède au vote.

Le Comité valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

Débat d'orientation Budgétaire 2024

Délibération N°2.1

Référence : DEL 2024 01

Dossiers en exergue – Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le projet de Budget Primitif 2024 qui vous sera présenté est composé suivant l'instruction comptable M 57. Un document synthétique a été envoyé en amont du comité syndical.

Il s'équilibrera en recettes et en dépenses à 1 983 076 € après intégration du résultat de 2023, soit une augmentation de 46 % en comparaison de celui de 2023.

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

Les recettes se composent principalement de la contribution des membres du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme à hauteur de 569 110 € (30% du budget) et des financements dans le cadre des programmes d'actions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire, Fonds Européens, Fonds nationaux) pour un montant de 1344 865 € (70% du budget). Le modèle de financement du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme met en évidence l'importance des subventions dans son budget annuel, ce qui est un réel atout pour le territoire mais aussi une fragilité.

Les principales dépenses de fonctionnement inscrites en 2024 sont :

- Les charges de personnel d'un montant de 403 610 €, dont 50 000 € de remboursement à Angers Loire Métropole ;
- Les travaux prévus dans le cadre du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme pour un montant de 1 020 000 € ;
- Les études prévues sur les masses d'eau prioritaires ainsi que les études de préparation des chantiers pour un montant total de 324 097 € répartis en 2 lignes budgétaires (honoraires et contrats de prestation de services).
- Les actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations pour 66 000 €.

Sur cette hypothèse, il vous est proposé de confirmer pour 2024 la participation globale des quatre EPCI membres à hauteur de 569 110 €, chaque EPCI apportant la contribution à hauteur de la clé de répartition définie par les statuts. L'ensemble de ces montants correspondent aux orientations budgétaires fixées par les EPCI dans le cadre de la création du Syndicat.

Le débat s'est tenu après présentation des orientations.

DELIBERE

Valide le débat d'Orientation Budgétaire du budget 2024 sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. CLARKE présente le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire en présentant les grandes masses budgétaires. Une explication est apportée en ce qui concerne l'inflation et l'évolution de la masse salariale.

MME LECOURT demande des précisions sur la priorisation des travaux. Monsieur M. CLARKE indique que les choix se font au fur et à mesure des avancées des études, des travaux sur les différents territoires, etc.

M. PAVILLON indique qu'une diapositive présente la répartition des travaux par commission.

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

M. DRIANCOURT demande si les véhicules nouvellement loués sont électriques ? Il est répondu que cela est compliqué d'avoir des véhicules techniques électrique au regard de l'autonomie, de la problématique de recharge, etc.

Au regard de l'augmentation des cotisations, M. PAVILLON indique que les évolutions sont supportées en partie par les EPCI membres avec la levée ou l'évolution de la taxe GEMAPI.

Une discussion s'engage autour de la notion de plantation de haie en lien avec la présentation de l'évolution des compétences du SMBVAR concernant le CT'EAU 2024-2026.

M. PAVILLON indique que l'évolution du montant du CT'EAU est aussi dû au fait que sur la première partie du contrat le taux de réalisation était de 120%.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le rapport d'orientation budgétaire et le débat qui s'est tenu.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2024 01 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Délibération N°2.2

Référence : DEL 2024 02

Dossiers en exergue – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

EXPOSE

Par délibération du 20 septembre 2023, le Comité syndical a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Syndicat doit se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée du mandat.

Ce RBF fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant, celles en matière d'exécution budgétaire et de gestion patrimoniale ainsi que les modalités de gestion interne des crédits pluriannuels.

Considérant le projet de Règlement Budgétaire et Financier présenté en annexe,

DELIBERE

Approuve le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevine et de la Romme présenté en annexe de la présente délibération ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier. Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2024 02 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Mise à jour des principes d'amortissement Délibération N°2.3

Référence : DEL 2024 03

Dossiers en exergue – Mise à jour des principes d'amortissement

EXPOSE

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

En application du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une obligation. Suite au passage en M57, l'amortissement des biens devrait être calculé selon la règle du prorata temporis.

Au regard des enjeux des biens intégrés à l'actif du syndicat d'une part, et d'autre part du caractère non significatif sur la production de l'information comptable (moins de 0,2% des dépenses de fonctionnement) il est proposé d'aménager cette règle en poursuivant un calcul des amortissements en annuités pleine pour l'ensemble des catégories de biens figurant à l'actif.

DELIBERE

Approuve le tableau présenté en annexe détaillant les règles de gestion ainsi que les durées d'amortissement des biens d'équipements ;

Fixe le seuil unitaire d'amortissement à 1 500 € TTC pour les immobilisations considérées comme de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, amortissables sur un an ;

Approuve la simplification du calcul des dotations aux amortissements en annuités pleines et démarre l'amortissement à compter de l'exercice suivant l'acquisition ou la date de mise en service du bien ;

Décide que ces règles d'amortissements s'appliquent sur l'exercice 2024 pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2024.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la mise à jour des principes d'amortissement.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2024 03 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Point 6.1 : AVANCEES DES ETUDES CONCERNANT LA PREVENTION DES INONDATIONS

Présentation : Monsieur le Président Jean-Paul PAVILLON

Mme GUTIERREZ présente les actions réalisées en 2023 dans le cadre de la Prévention des Inondations.

- Vendredi 13 octobre

(10h-19h à Angers)

1ère participation à la Journée nationale de la résilience face aux risques majeurs avec « À la découverte des crues angevines »

- Une centaine de personnes rencontrées,
- Trois articles parus dans la presse locale + 2 vidéos sur les réseaux du Ministère,
- Un prix national.

- Mardi 14 novembre

(9h-12h30 à Seiches-sur-le-Loir)

3ème édition de la Conférence sur le risque d'inondation et les PCS

- Environ 45 participants,
- Ateliers participatifs sur la thématique de la solidarité entre communes en temps d'inondation,
- Trois interventions : la Loi Matras (Préfecture), le PCS de commune nouvelle (Chemillé-en-Anjou) et le Plan intercommunal de sauvegarde (Nantes Métropole),

MME GUTIERREZ indique que la future réunion sera consacrée à la décrue.

- Lundi 11 décembre

Validation de l'avenant à mi-parcours du PAPI !

Modification suite à l'instruction :

- Coût global : 2 552 440 € TTC,
- Durée : décembre 2021 à décembre 2027,
- Financement : 62% Etat, 12% Europe, 26% MO,
- 89 actions, 22 maîtres d'ouvrage.

MME GUTIERREZ présente les projets de 2024 :

- Une présentation au comité syndical du 21 février 2024 sera réalisée concernant la commémoration de la crue de 1995,
- Création d'une interface sur tablette pour sensibiliser sur le risque d'inondation,
- Améliorer la culture du risque d'inondation Mise en œuvre d'une 20aine de maraudes pédagogiques ; demande auprès des membres présents des événements sur les territoires pour faire intervenir l'association,

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

- Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS ; le 10 janvier : réunion avec plusieurs communes souhaitant un accompagnement pour la réalisation d'exercice de crise (Cantenay-Epinard, Corzé, Bouchemaine, etc.),
- Prochaine date : 18 avril exercice PCS sur Briollay.

MME GUTIERREZ présente les futures dates :

- Vendredi 15 mars (10h-12h)

Comité de pilotage annuel du PAPI des BVA

À la Mairie de Briollay

- Vendredi 22 mars

Journée mondiale de l'eau

Organisée par le CD49

Animation d'ateliers avec 6 collègues (1 collègue / heure)

À l'Isle Briand au Lion d'Angers

Point 7.1: AVANCEE DES TRAVAUX ET ETUDES CONCERNANT LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Présentation : Monsieur le Président Jean-Paul PAVILLON

Commission Romme :

Mme DEBARRE présente les travaux :

- sur la Coudre à Saint Léger de Linière avec la création de radiers et recharge granulométrique par banquettes latérales, création d'espace d'expansion de crue et l'aménagement d'un ouvrage ; pour un budget de 191 K€ ;
- sur la Loge entre Saint Germain des Près et Champtocé sur 5 km : traitement de ripisylve, reprofilage et alimentation de l'ancien lit de la Loge et modification de 4 ouvrages de franchissement ; pour un budget de 177 K€ ;
- sur la Romme aval à Champtocé sur Loire sur 400 ml : abattage de peupliers, recharge granulométrique en banquette et création des radiers, modification de 4 ouvrages, reconnexion de milieux annexes ; pour un budget de 124 K€.

Commission Sarthe :

M. Ralph CLARKE présente les travaux :

- sur le bassin versant du Piron : la mission de maîtrise d'œuvre amène à reconsidérer les travaux envisagés en intégrant l'arasement du plan d'eau, initialement prévu en 2027, au projet 2024 (rectifier le profil en long de l'ensemble ; recalculer le projet pour minimiser les inondations) ; cela nécessite des études supplémentaires et donc un allongement des délais.
- Sur le bassin versant du Plessis : travaux de reméandrage, création de radiers, technique du lit emboîté, etc. avec l'entreprise Trudelle pour un montant de 150K€ et la réalisation d'un film pour 5K€.

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

Commission Mayenne :

M. CLARKE présente les études en cours :

- sur la Suine avec un projet de restauration et de déconnexion de plan d'eau au niveau du lieudit Monriou ;
- sur la Baconne ave 3 projets de restauration sur la Commune de Champteussé sur Baconne.

LISTE DES ACTES SIGNES

La liste des actes signés ci-après est remise aux élus.

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
RESSOURCES HUMAINES	Léa PARELLE & Vincent JAUFFRIT	Courriers de recrutement
	Anne-Laure RIOBE	Arrêté revalorisation IFSE
	Elodie GUTIERREZ	
	Coralie DEBARRE	
	Bertrand DEGRIECK	
	Anne-Laure RIOBE	Evolution prime semestrielle
	Elodie GUTIERREZ	
	Coralie DEBARRE	
	Ralph CLARKE	
	Bertrand DEGRIECK	Arrêté attribution CIA
	Anne-Laure RIOBE	
	Elodie GUTIERREZ	
	Coralie DEBARRE	
	Ralph CLARKE	Arrêté télétravail 2024
	Bertrand DEGRIECK	
	Anne-Laure RIOBE	
Elodie GUTIERREZ		
Coralie DEBARRE	Demande de subventions : Convention LPO/CEN et fédération de pêche du 49 Animation 2024	
Ralph CLARKE		
SUBVENTION	Région Pays de la Loire & Agence de L'eau Loire Bretagne	Demande de solde de subventions : Travaux Frémondrière/ Suettes/végétation Loge - Travaux Loge
COMMANDE PUBLIQUE	PCM SEGI	Notification marché MOE Piron

Aucune remarque n'est émise.

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2024

QUESTIONS DIVERSES

M. PAVILLON indique que M. Vincent JAUFFRIT arrivera en février 2024 pour prendre le poste de technicien de rivière Sarthe/Maine et Mayenne.

M. PAVILLON explique que MME DEBARRE quittera ses fonctions le 29 février 2024 et sera remplacée début mars 2024.

La séance est levée à 15h40.

Le secrétaire de séance,
M. Marc-Antoine DRIANCOURT

Le Président,
M. Jean-Paul PAVILLON